



Synthèse de l'étude sur l'emploi saisonnier dans l'hôtellerie et la restauration

L'emploi saisonnier constitue un enjeu économique important en particulier dans le secteur de l'hôtellerie restauration. Pourtant avant 2010, aucune étude ne permettait de dénombrer le volume d'emplois saisonniers dans le secteur. L'Observatoire de l'OPCA Fafih a réalisé avec le Cereq un travail de recensement et de description des emplois saisonniers du secteur. Ce travail est la poursuite de l'étude réalisée en 2010.

La définition de l'emploi saisonnier

Repérer l'emploi saisonnier ne va pas de soi, puisqu'il n'est pas repéré en tant que tel dans les déclarations des employeurs. Il est défini ici par une combinaison des critères de durée et de période sur l'année. Les postes considérés comme « saisonniers » sont ceux dont le début et la fin n'excèdent pas les limites de la saison. La saison d'hiver s'étendant du 1^{er} décembre au 31 mars et la saison d'été du 1^{er} avril au 30 septembre.

Plus de 300 000 postes saisonniers en été et près de 100 000 en hiver

Ainsi défini, le nombre de postes de saisonniers dans l'Hôtellerie-Restauration s'élève à :

- **98 200 pour l'hiver 2010-2011, soit 3 200 postes en moins** par rapport à l'hiver 2006-2007,
- **328 400 pour l'été 2011, soit 27 200 postes en plus** par rapport à l'été 2007,

sur un total de 1 688 900 postes rémunérés sur l'année 2011.

Par rapport à 2007, le recours à l'emploi saisonnier sur l'année a progressé dans les mêmes proportions que la hausse globale du nombre de postes dans le secteur (1 611 600 postes en 2007 et 1 688 900 en 2011, soit 5% de hausse pour l'ensemble des postes rémunérés dans le secteur et 6% de hausse pour le nombre de postes saisonniers sur l'année).

Ces postes de saisonniers se répartissent ainsi :

Estimation du nombre de saisonniers 2010-2011 et évolution par rapport à 2006-2007

	Nombre de postes saisonniers rémunérés :				Ensemble des postes rémunérés en 2011	
	Hiver 2010-2011		Été 2011			
Restauration traditionnelle, traiteurs	59 900	61 % (+4 pts)	208 100	63 % (+3 pts)	972 900	58 % (+4 pts)
Hôtels	20 800	21 % (-2 pts)	77 300	24 % (-2 pts)	412 000	24 % (-3 pts)
Cafés, débits de boissons	5 300	5 % (-1 pt)	20 800	6 % (-1 pt)	105 300	6 % (-1 pt)
Restauration collective	12 200	12 % (-1 pt)	22 200	7 % (-1 pt)	198 700	12 % (=)
Ensemble Fafih	98 200	100%	328 400	100%	1 688 900	100%

Source : DADS 2011 - Champ : ensemble des postes rémunérés dans l'Hôtellerie-Restauration (Secteur Fafih). Traitement Cereq

Des saisonniers plus nombreux dans la restauration traditionnelle et les traiteurs

C'est toujours dans la **restauration traditionnelle et les traiteurs** que le recours au nombre postes de saisonniers est le plus important en nombre et en proportion. Ce secteur rémunère 58% des postes sur l'année, il rémunère 61% (+4 points) des postes sur la saison d'hiver et 63% (+ 3 points) sur la saison d'été. Ces proportions sont en progression par rapport à 2007.

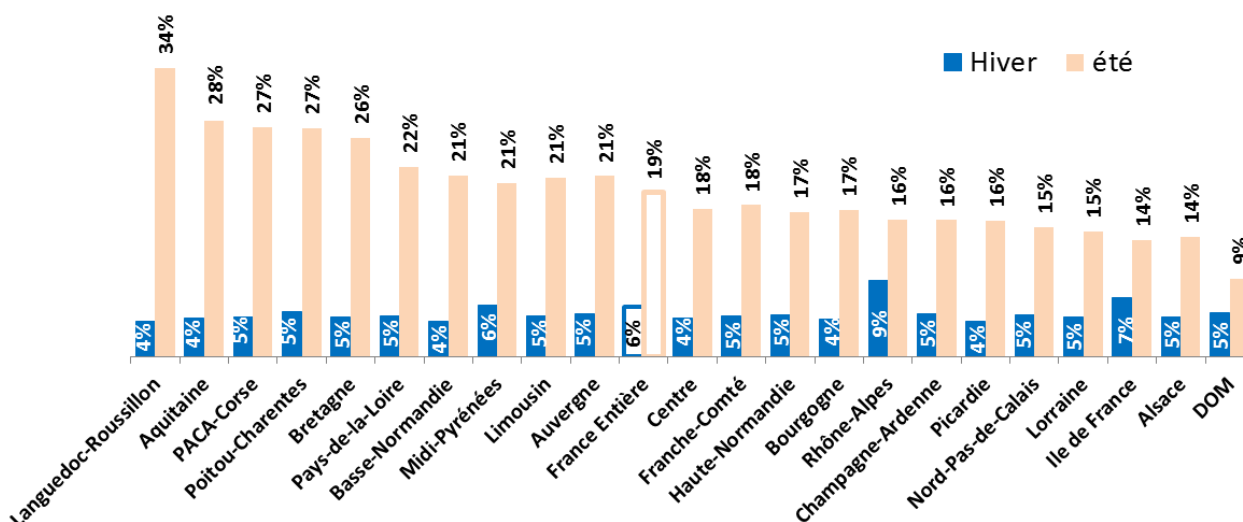
Plus de postes saisonniers en été qu'en hiver et un écart qui s'est creusé depuis 2007

La saison d'été est toujours génératrice de plus d'emplois que celle d'hiver et cet écart s'est amplifié entre 2007 et 2011. Le nombre de postes saisonniers d'hiver a diminué tandis que celui d'été a augmenté.

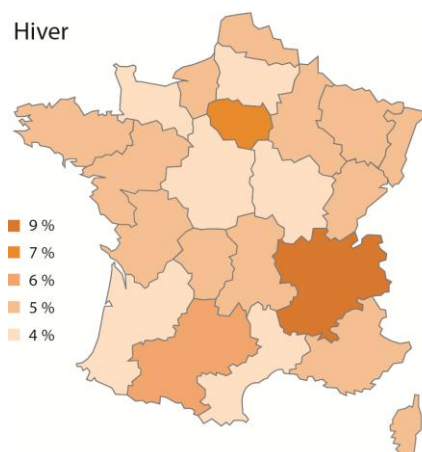
La carte du recours à l'emploi saisonnier en France

Sur l'ensemble de la France, les saisonniers de l'été du secteur représentent 19% des postes rémunérés dans l'année, comme en 2007. Ce taux d'emploi saisonnier pour la saison estivale varie fortement d'une région à l'autre. Pour la saison d'hiver, ce taux d'emploi saisonnier connaît moins de variations territoriales.

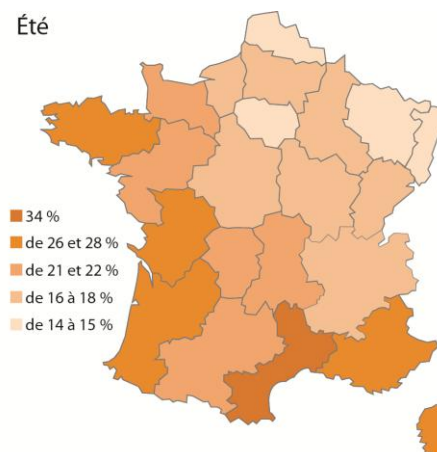
Poids des postes saisonniers dans l'ensemble des postes rémunérés en 2011 par région



Hiver



Été



Source : DADS 2011 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'Hôtellerie-Restauration (champ Fafih) – Traitement Céreq